ASA | SVV
Schweizerischer Versicherungsverband
Association Suisse d'Assurances
Associazione Svizzera d'Assicurazioni
Swiss Insurance Association

SVV Schweizerischer Versicherungsverband

25.09.2022 – 17:25 Uhr

L'ASA salue l'approbation d'AVS 21 et insiste sur la réforme de la LPP

Zurich (ots) -

Les citoyennes et citoyens suisses ont approuvé la réforme AVS 21. L'Association Suisse d'Assurances ASA salue l'approbation de ce double projet majeur. Avec cette décision en faveur de la stabilisation de l'AVS, la réforme de la LPP se retrouve sous les feux de la rampe. L'ASA prône une solution durable également dans le deuxième pilier, ce qui implique obligatoirement un abaissement du taux de conversion LPP de 6,8 à 6,0 pour cent.

L'Association Suisse d'Assurances ASA salue l'approbation de la réforme AVS 21. Les citoyennes et citoyens suisses accordent une priorité élevée à la préservation de nos principales institutions sociales. Les Suissesses et les Suisses ne sont pas restés insensibles aux faits. Ils ont pris pleinement conscience de l'allongement de la durée de versement des rentes de l'assurance vieillesse et survivants (AVS) et de la diminution du nombre de cotisants par bénéficiaire de rente. Ceci entraîne un creusement de plus en plus rapide des déficits. Désormais confirmées dans les urnes, les étapes de la réforme contribueront à la stabilisation de l'AVS. C'est un bon signe pour la prochaine génération et un pas important en faveur d'une prévoyance vieillesse durable.

La réforme de la LPP demeure indispensable et urgente

Il s'agit donc désormais d'adapter la prévoyance professionnelle (LPP) à la réalité de l'allongement de l'espérance de vie et d'aller de l'avant dans la réforme LPP 21. " La réforme de la LPP demeure indispensable et urgente. Tous les faits et les solutions possibles sont sur la table. Aux parlementaires maintenant de clarifier les questions encore en suspens afin que la discussion sur le projet puisse aboutir ", déclare le directeur de l'ASA Urs Arbter.

Pour que la réforme de la LPP soit viable, elle doit reposer sur l'abaissement immédiat du taux de conversion minimal à 6,0 pour cent et la garantie du niveau des rentes - aussi bien à long terme que pour la génération transitoire - au moyen de mesures de compensation appropriées. Celles-ci sont notamment indispensables pour les personnes actives percevant des revenus ou des rentes plus faibles. " Le taux de conversion LPP doit être abaissé de 6,8 à 6,0 pour cent pour le régime obligatoire de la prévoyance professionnelle ; ni une évolution conjoncturelle favorable, ni une hausse des taux d'intérêt due à l'inflation ne remettent en cause cette nécessité. L'adaptation du taux de conversion demeure indispensable du fait de l'allongement de l'espérance de vie ", affirme Urs Arbter. Il est également essentiel que le projet LPP soit financièrement supportable pour les employeurs et les employés ainsi que pour la jeune génération. Parallèlement, il doit aussi être conçu de manière socialement acceptable. L'ASA espère un avancement rapide des débats parlementaires sur la réforme de la LPP.

Occasion manquée pour la Suisse

L'ASA prend acte du résultat serré en défaveur de la réforme de l'impôt anticipé dans les urnes. L'ASA était favorable à cette réforme. Ce projet revêtait une grande importance pour le secteur de l'assurance comme pour la place économique suisse. Depuis des années, le niveau élevé de l'impôt anticipé suisse chasse à l'étranger les activités liées aux emprunts. La réforme aurait permis de corriger cette dérive. " Sans réforme, la Suisse restera sur la touche et continuera de regarder les autres pays se livrer aux opérations d'emprunt sur le marché mondial. Nous avons aujourd'hui manqué une occasion de renforcer notre pays et notre place économique ", déclare Urs Arbter.

Remarque pour la rédaction

L'Association Suisse d'Assurances ASA représente les intérêts du secteur de l'assurance privée à l'échelle nationale et internationale. Ses membres comptent environ 70 assureurs directs et réassureurs qui emploient 49 900 collaboratrices et collaborateurs en Suisse. Les compagnies membres de l'ASA engendrent 85 pour cent environ de toutes les primes d'assurance générées sur le marché suisse. Le secteur de l'assurance et, par conséquent, l'ASA sont donc des acteurs majeurs de la place économique Suisse. C'est la raison pour laquelle les assureurs privés s'engagent en faveur d'un développement prospère et durable de cette place tant au niveau économique que social et politique et assument ainsi une responsabilité envers l'économie nationale.

Contact:

Association Suisse d'Assurances ASA
Sibylle Zumstein, attachée de presse
Téléphone : +41 44 208 28 56
e-mail: media@svv.ch
Téléphone du centre opérationnel : +41 44 208 28 28

Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/100004569/100895483 abgerufen werden.